

Monsieur B. de MEEUS
STIB
Administrateur Directeur-général
Rue Royale, 76
B – 1000 BRUXELLES

N/Réf. : AVL/KD/SBK-4.30/s.557

Bruxelles, le

Monsieur l'Administrateur Directeur-général,

Objet : SCHAERBEEK / EVERE. Prolongement du métro nord-sud vers Schaerbeek et Evere.
Remarques de la CRMS.

Le 8 mai 2014, le Gouvernement bruxellois a fixé le tracé définitif du Métro Nord à Bruxelles. Suite à cette décision, la Commission royale des Monuments et des Sites a souhaité, en sa séance du 23 juillet dernier, vous adresser le courrier suivant vu l'ampleur du chantier et son impact considérable sur les quartiers concernés.

En effet, le projet prévoit la construction d'un nouveau tunnel nécessitant le forage d'un tube unique d'un diamètre de 9,8 mètres, à +/- 30 mètres de profondeur, et l'aménagement en surface de plusieurs stations, à savoir :

- place Liedts à Schaerbeek (station **Liedts**) ;
- place Colignon, en face de la Maison Communale de Schaerbeek (station **Colignon**) ;
- place Verboekhoven, (station **Verboekhoven**) ;
- square Riga à Schaerbeek (station **Riga**) ;
- sous l'espace communal situé le long de la rue Henri Van Hamme, au croisement avec la rue Frans Verdonck à Evere (station **Tilleul**) ;
- sous la place de la Paix à Evere (station **Paix**) ;
- dans les environs immédiats de la Halte RER Bordet et de la ligne de tram 62 sur le boulevard Léopold III (station **Bordet**).

La CRMS souhaite attirer votre attention sur le fait que la plupart de ces stations seraient implantées dans des quartiers caractérisés par un bâti ancien très dense et, dans certains cas, à proximité directe d'édifices classés, comme l'Hôtel communal de Schaerbeek ou d'autres lieux sensibles du patrimoine bruxellois.

Dans ce contexte et vu l'ampleur des travaux projetés, la Commission vous demande de bien vouloir l'associer le plus rapidement possible, ainsi que la Direction des Monuments et des Sites, au comité d'accompagnement constitué à cette occasion pour évaluer l'impact des techniques d'intervention projetées et réfléchir à la manière de limiter au strict minimum leurs conséquences sur le patrimoine environnant.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien réserver à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Administrateur Directeur-général, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : M. R. Vervoort, Ministre-Président en charge du patrimoine ; S.P.R.B. – D.M.S. : M. Th. Wauters, Mme M. Kreutz ; S.P.R.B. – D.U. : MM. A. Goffart et Fr Timmermans, Mme V. Henry ; Communes de Schaerbeek et d'Evere.